

Une fin d'année plus sereine pour les communes vaudoises

Depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013 de la nouvelle loi cantonale sur la gestion des déchets (loi 814.119), la majorité des communes vaudoises appliquent le principe de causalité. D'ici fin 2013, elles seront 95%. Les dernières communes devraient se conformer aux dispositions fédérales et cantonales courant 2014. FORUM DÉCHETS a interrogé une dizaine de responsables communaux et le service cantonal concerné pour revenir sur les derniers mois d'application du principe du pollueur-payeur dans le canton.

De nombreuses communes vaudoises ont décidé de rejoindre en 2013 le concept harmonisé régional mis en place par les périmètres GEDREL, SADEC et VALORSA. Le périmètre STRID, aussi partenaire, possède pour des raisons historiques (la plupart des communes du périmètre avaient déjà adopté le principe du pollueur-payeur avant 2013) ses propres sacs, dont le prix diffère un peu du système régional. Après quelques mois de réflexion, la majeure partie des communes du périmètre GEDERIVIERA rejoindront le concept harmonisé début 2014. Bien qu'appliquant déjà la taxe au sac pour certaines, plusieurs communes du Chablais vaudois, à l'image d'Aigle ou de Bex, semblent également favorables à rejoindre rapidement le système.

Vingt-cinq autres collectivités du canton ont opté pour la taxe au poids. Dès le 1^{er} janvier 2014, Oron adoptera elle aussi ce système. Il était même envisagé

de taxer au poids les déchets triés et livrés à la déchèterie. Le forum qui invitait la population à s'exprimer a mis en évidence que les uns craignaient les embouteillages à la déchèterie, les autres de payer deux fois des déchets déjà soumis à une taxe (verre) ou à une contribution anticipée (fer léger, pet, appareils OREA, etc.). La collecte sélective et les encombrants seront finalement financés par une taxe forfaitaire.

Si la municipalité de Blonay (périmètre GEDERIVIERA) a proposé courant 2013 l'introduction d'une taxe au poids, celle-ci a été refusée par le conseil communal. Ensuite, deux communes (Blonay et St-Légier-la Chiésaz) ont renoncé au sac du concept régional pour une solution intercommunale dès 2014. Elles attendent de cette solution une meilleure maîtrise des frais et des recettes, ainsi qu'une rétrocession plus avantageuse sur le prix du sac.

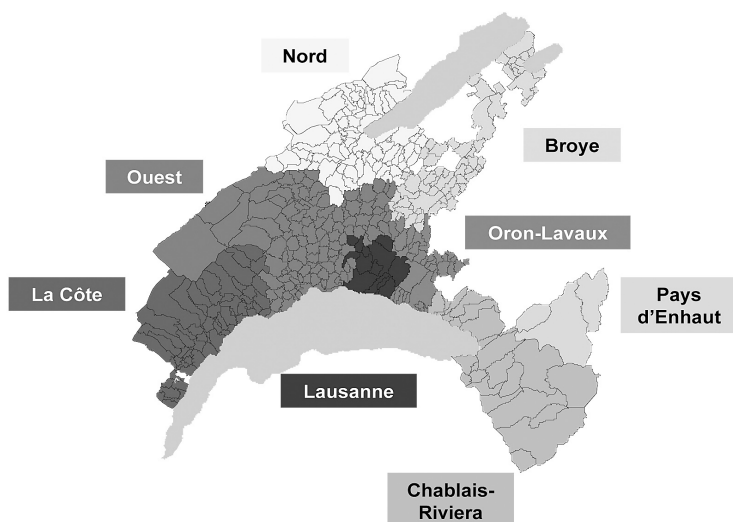
Orbe a introduit une taxe au sac en

1997. Cependant, le système adopté à l'époque (25% par la taxe au sac, le reste par l'impôt) ne couvrait qu'une faible part des coûts. En réponse aux législations fédérale et cantonale, et pour rejoindre le périmètre STRID, Orbe, malgré une population bonne élève du tri, a augmenté en octobre 2013 le prix de la taxe au sac. Elle a aussi défini une taxe forfaitaire annuelle.

Lausanne participe au concept régional. Le sac de 35 litres y coûte ainsi 2 CHF. Tous les effets négatifs prévisibles au moment de l'introduction de la taxe, le 1^{er} janvier 2013, ont été rencontrés. Mais en cette fin d'année, le bilan est positif avec une baisse de 40% des ordures ménagères. "Les déviations et comportements illicites dénombrés les premières semaines ont vite régressé pour retrouver le niveau connu bien avant l'introduction de la taxe au sac". Particularité locale, Lausanne a décidé de redistribuer les recettes fiscales qui ne serviront plus au financement de l'élimination des déchets. Chaque habitant sera crédité d'une somme de 80 CHF en déduction de sa facture d'électricité, pour autant qu'il ait résidé à Lausanne durant toute l'année.

En conclusion, si le concept régional a aidé de nombreuses communes à passer au principe du pollueur-payeur, la plupart des autorités qui l'ont suivi ont défini des modalités d'application dans leurs directives spécifiques, faisant ainsi usage de leur marge d'autonomie.

Propos recueillis par
Stéphanie Millioud, BIRD, Prilly



Source: PCGD 2004, Etat de Vaud

Les périmètres de gestion des déchets sont des entités régionales chargées de la gestion coordonnée des déchets produits par les communes les constituant. Certains sont gérés par des sociétés. Cités dans le texte: VADEC pour La Côte, VALORSA pour l'Ouest, STRID au Nord, GEDREL pour Lausanne et région, GEDERIVIERA pour la Riviera. Le site www.vaud-taxeausac.ch présente le concept régional.

Nous remercions les personnes contactées pour le temps passé à répondre à nos questions.